

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°022/2019

Objet : Travaux de voirie « VC 13 – Vers bas de Savigny »

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,

VU la demande de la Communauté de Communes des Collines du Perche en date du 24 avril 2019,

Considérant que des travaux concernant le délimitation et l'enduit bicouche doivent être réalisés sur la voie communale « VC 13 – Vers bas de Savigny » à Sargé sur Braye par l'entreprise PIGEON.

Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,

Afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée sur la voie communale «VC 13 – Vers bas de Savigny » en raison des travaux à compter du 1^{er} mai 2019 et ce pendant la durée du chantier.

Article 2 : La circulation sera interdite ou alternée par panneaux B15 / C18 ou feux tricolores selon les besoins et la durée du chantier.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise PIGEON.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Communauté de Communes des Collines du Perche
- L'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 25 avril 2019

Le Maire,

Jean LÉGER

